NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

55 N° 3 1928

Le concept de martyr (2)

Edgar HOCEDEZ (s.j.)

p. 198 - 208

https://www.nrt.be/fr/articles/le-concept-de-martyr-2-3283

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le concept de martyr

(Suite.)

Que conclure de cette longue enquête ?

Le P. Delehaye fait justement remarquer : « Toutes les recherches de ces derniers temps nous semblent viciées par cette supposition que le mot μάρτυς, aboutissant à signifier l'homme qui donne sa vie pour la foi chrétienne, n'a pas cessé, au cours de son évolution, d'avoir le sens générique de témoin. On semble admettre implicitement que la vie des mots est réglée par la logique et qu'on arrive, par déduction, à suivre le cours de diverses acceptions d'un terme en se guidant sur l'étymologie. C'est se faire étrangement illusion. Dans la série des transformations que peut subir le sens d'un mot, les nuances se superposent rapidement et effacent souvent, sans en laisser de trace, l'idée primitive que le vocable exprimait, et, lorsque le sens se fixe, l'étymologie disparaît... N'espérons pas qu'un document aussi instable et aussi capricieux que le langage nous apprenne si le martyr est censé être un témoin et de quelle manière il justifie ce

titre. C'est l'histoire qui nous le dira et non pas l'étymologie » (1).

Que nous disent donc l'histoire et les documents ?

1. Ils nous montrent d'abord que le titre de μάρτυς fut donné particulièrement aux apôtres. Le fait est reconnu universellement. Mais M. Kattenbusch en étudiant le concept de témoin, n'a considéré qu'un aspect de la réalité : pour lui ce qui constitue le témoin, c'est avant tout l'éminence de la connaissance ; mais la connaissance n'est pas tout : il faut tenir compte de l'autorité de celui qui parle; un homme taré ne sera pas admis comme témoin ou son témoignage sera rejeté ; au contraire un homme d'une probité extraordinaire jouira d'une autorité exceptionnelle. De même, les circonstances exceptionnelles dans lesquelles est rendu un témoignage souvent lui confèrent une valeur exceptionnelle. Ces considérations de simple bon sens expliquent pourquoi le titre de témoin *peut* être réservé à une catégorie de personnes. Or, ce fut certainement le cas des apôtres. Le récit des Actes (1, 21) montre en effet que ceux-ci sont dits « témoins », non seulement parce qu'ils ont vu, mais surtout parce qu'ils ont reçu mission de testifier : ils sont les témoins officiels, accrédités de la Résurrection (2), et leur témoignage est un témoignage d'autorité, en vertu de la commission du Christ.

Les apôtres ont tous subi la mort violente pour la cause de Jésus : ainsi une connexion de fait s'établit entre l'idée de témoin et de supplice. Saint Étienne, lui aussi, reçut le titre de martyr, à cause de la révélation dont il fut favorisé et dont il témoigna au moment de sa lapidation. Dans cet exemple sont réunis à la fois le témoignage oral et la mort subie pour le Christ ; de même, dans le texte de saint Paul (I.Tim. 5, 11), les deux idées sont rapprochées et mettent sur la voie de témoins sanglants (3).

(1) Delehaye, *Sanctus*, p. 106-108. — (2) Delehaye, *Sanctus*, p. 76. — (3) Delehaye, *Sanctus*, p. 79.

2. Le titre de « témoins » fut étendu aux martyrs, sinon dès le début (car la lettre de S. Clément ne l'applique qu'aux apôtres mais dans le sens de témoignage sanglant, et saint Ignace n'a pas le mot), au moins très tôt. Comment expliquer cette appellation ? Sans doute de multiples influences y concoururent. D'abord, dans la généralité des cas, l'exécution était précédée d'un interrogatoire et partant d'une confession de foi, ce qui naturellement suggérait l'idée de témoignage en faveur du Christianisme ; ensuite, le souvenir des promesses de Jésus-Christ, assurant que le Saint-Esprit inspirerait les accusés dans leurs réponses, promesses dont les chrétiens voyaient souvent la réalisation (1), donnait à leur confession une valeur particulière ; l'impression produite par leur courage sur les assistants (2), enfin les textes évangéliques qui prédisent que les chrétiens seront traduits devant les tribunaux en vue du témoignage (εἰς μαρτυρίαν), tous ces faits expliquent l'appellation de martyrs — témoins.

Dans ce premier stade on ne distinguait pas encore entre martyrs et simples confesseurs.

3. Mais bien vite nous constatons un glissement dans l'idée de martyr : la signification de témoignage *oral* que suggère d'abord le mot « témoin », s'affaiblit pour faire place à celle de témoignage *d'action* (3). On peut, en effet, attester non seulement par la parole, mais encore par l'attitude et les actes. Lorsque, au tribunal, les parents de l'accusé l'accompagnaient en vêtements de deuil, ils affirmaient, même sans paroles, leur solidarité avec lui. Et cette transposition du sens est suggérée par les textes. Origène, voulant expliquer le titre de martyr, écrivait ces paroles remarquables, qui

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, III, 32, 6; V, 1, 10, 41, 49. — (2) Eus., V, 1, 23, 35-42, 56. On connaît le mot célèbre de Tertulien : Sanguis martyrum semen christianorum. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 1912, p. 11, 22-24. — (3) Krueger, *loc. cit.*, p. 267.

peuvent jeter quelque lumière sur la question : « Quiconque rend témoignage à la vérité, *soit par paroles, soit par actes* (εἴτε λόγοις, εἴτε ἔργοις)... a droit d'être appelé témoin ; mais chez les frères, poussés par leur affection pour ceux qui ont lutté jusqu'à la mort, la coutume s'est établie de n'appeler martyrs que ceux qui ont témoigné en faveur du mystère de la piété par l'effusion de leur sang » (1). Déjà saint Paul disait aux Philippiens : « Pour ceux du prétoire et pour tous les autres, il est devenu notoire que c'est pour le Christ que je suis dans les chaînes » (*Phil.*, 1, 13). Les chaînes de Paul sont un témoignage en faveur du Christ. On en sera donc venu, ce semble, d'abord à concevoir le martyre comme un témoignage d'action, ensuite le sens se sera restreint au témoignage par la mort. Cette signification est déjà sensible dans la lettre de saint Clément : « Pierre, dit-il, supporta non pas une ou deux peines (labeurs? souffrances? πόνοις) mais un grand nombre, et ayant *ainsi* rendu témoignage (οὕτω μαρτυρήσας), il entra dans la gloire », et, après avoir rappelé les grands travaux de saint Paul, « devant les préfets, il a rendu témoignage et ainsi il entra dans le lieu saint, laissant un grand exemple de patience » (2).

Des martyrs de Lyon il est dit : « ils montraient en action la puissance du martyre (τὴν δύναμιν τῆς μαρτυρίας ἔργῳ ἐπεδείκνυντο) (3). Dans le *Martyrium Polycarpi*, μάρτυς est devenu le titre exclusif de ceux qui sont morts pour la foi ; le souvenir du sens primitif (de témoignage oral) a complètement disparu (4).

4. Cette évolution a dû être précipitée par un autre courant d'idées poussant dans le même sens : dans ses admirables

(1) *In Joan.*, II. MIGNE, *P. G.*, t. XIV, 176. — (2) *Clément*, Ep. c. 5. — (3) EUS., V, 2, 4, à rapprocher de cet autre passage : « ils se hâtaient vers le Christ, et montraient réellement que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes etc. » EUS., V, 1. — (4) KRUGER, *loc. cit.*, p. 207. DELEHAYE, *Sanctus*, p. 80.

lettres, saint Ignace souligne avec insistance que souffrir et mourir, c'est imiter le Christ. Sa captivité n'est qu'un commencement dans cette imitation ; la mort seule peut faire de lui le disciple parfait (1). Saint Polycarpe, pour désigner les martyrs, dit : « Ils sont les imitations de la vraie charité, les copies du Christ souffrant ». En cela les saints évêques n'étaient que l'écho de l'enseignement des apôtres (*Eph.*,3, 10; 5, 1-2; II *Pet.*, 2, 21) et de celui de Jésus lui-même (*Mc.*, 10, 38-40; *Mt.*, 10, 24, 25; *Joa.*, 13, 16, 36, etc.) Dans le *Martyrium Polycarpi*, cette même idée prend un relief encore plus grand, si c'est possible, et nous y lisons cette belle déclaration : « Nous aimons les martyrs comme les disciples et les imitateurs du Seigneur » (2). L'assurance avec laquelle s'exprime cette lettre, montre que cette façon de parler était profondément enracinée dans le langage (3). Nous rencontrons cette même idée dans la lettre de l'Église de Lyon qui appelle les saints martyrs : « les émules et les imitateurs du Christ » (4); les martyrs eux-mêmes « aimaient en effet à donner ce titre au Christ, fidèle et vrai Témoin » (5), allusion évidente au texte de l'Apocalypse (I, 7). Il semble donc que cette conception a été universelle (6), et c'est tout naturel, puisque les textes scripturaires y invitaient. Nous sommes donc autorisé à croire que cette conception du martyre a dû influencer grandement l'évolution du mot (7).

5. Si nous voulons expliquer la distinction si nette, établie depuis la fin du second siècle, entre les confesseurs et les martyrs, il faut, je crois, tenir compte aussi de multiples

(1) VILLER, *loc. cit.*, p. 8-9. Saint Ignace n'emploie pas le mot μάρτυς mais ses dérivés. KRUEGER, *loc. cit.*, p. 261. — (2) VILLER, *loc. cit.*, p. 10. DELEHAYE, *Les passions*, p. 17. — (3) KRUEGER, *loc. cit.*, p. 268. — (4) EUS., V, 2. — (5) *Ibid.* Le P. DELEHAYE croit cependant que c'est une glose du rédacteur, *Sanctus*, p. 82. — (6) Dans la suite, on la rencontre partout. VILLER, *loc. cit.*, p. 12. — (7) Kattenbusch avait donc raison d'insister sur ce fait; son seul tort est d'avoir voulu trouver, par des explications subtiles, l'élément primordial du témoignage. DELEHAYE, *Sanctus*, p. 106.

causes. D'abord, le sentiment chrétien, et d'ailleurs le simple bon sens, devait mettre une différence entre le témoignage complet, allant jusqu'à la mort et la simple confession devant les tribunaux, même dans les tourments mais non mortels. D'autant plus que, tant que la mort n'était pas venue rendre la confession immuable, le candidat martyr n'était pas assuré de la persévérance (1) : les chutes lamentables de certains confesseurs ont dû rendre plus vif le sentiment de cette différence. Les considérations sur l'imitation parfaite du Christ, obtenue par la mort même, durent aussi contribuer grandement à cette distinction, surtout lorsque le mot « témoin » eut perdu son sens primitif de témoin oral : et ainsi l'on comprend le texte d'Origène rappelé plus haut : « La vénération des fidèles pour ceux qui étaient morts pour le Christ, leur fit réserver le titre de martyr pour ceux qui avaient donné leur vie ».

Ainsi, petit à petit, le souvenir du sens primitif se perdit. Sans doute, au troisième siècle, il n'était pas tellement oblitéré que la réflexion ne le fit reparaître de temps en temps, comme le montrent les textes déjà cités de Clément et d'Origène(2). Nous croyons néanmoins, avec le P. Delehaye, que, dans le langage courant, martyre était devenu purement et simplement synonyme de mort pour le Christ, sans plus éveiller le sens étymologique.

Le mot confesseur (*confessor*, ὁμολογητής) subit une fortune analogue et finit par ne plus signifier que les saints qui se sont illustrés par leurs vertus, sans avoir versé leur sang pour le Christ (3).

(1) C'est une des raisons pour lesquelles les confesseurs de Lyon refusent le titre de martyr. Eus., v. 2, 4. — (2) Voir aussi saint Augustin *In p. 118, sermo* 9, n° 2. Migne, *P. L.*, t. 27, col. 1523. — (3) Delehaye, *Sanctus*, p. 103-121.

* * *

S'il est laborieux de suivre l'évolution du mot martyr, il n'est pas difficile, par contre, de déterminer avec certitude l'idée que les premiers chrétiens se faisaient de la mort soufferte pour le Christ.

Certes, l'héroïsme déployé par les martyrs ne pouvait manquer de frapper les esprits, et les fidèles comme les Églises s'en glorifiaient. La lettre de l'Église de Lyon ne tarit pas d'éloges sur la constance des martyrs et l'Église de Smyrne célèbre la passion des vaillants athlètes du Christ en ces termes : « Qui n'admirerait leur intrépidité, leur patience, leur amour pour Dieu. Déchirés par les fouets au point que les veines, les artères, tout l'intérieur du corps était mis à nu, ils supportaient leurs souffrances de manière à attendrir les assistants et à leur arracher des larmes; ils poussèrent la force d'âme jusqu'à ne faire entendre ni murmures, ni gémissements, nous montrant bien à tous qu'à ce moment où on les torturait, les martyrs du Christ étaient ravis hors de leur chair, ou plutôt que le Seigneur lui-même les assistait et leur parlait » (1). Aussi bien le martyre nous est représenté comme un combat, où les confesseurs luttent contre un juge impie (2), contre Satan et ses suppôts (3). Le martyre est encore comparé à une liturgie, un sacrifice (4), comme l'avait déjà décrit d'ailleurs l'Apocalypse (VI, 9). Mais le trait le plus fondamental, dans la littérature primitive, après l'idée de confession glorieuse du Christ, c'est assurément que le martyre est l'imitation par excellence du divin Crucifié. Le martyr est vraiment celui qui suit l'Agneau

(1) DELEHAYE, *Les origines*, p. 9. — (2) *Martyr. Pol.*, 2, 3, 4; 3, 1, suit at 19, 2. — (3) Cette idée est dominante dans la lettre de l'Église de Lyon. EUS., V, 1. Voir aussi les textes réunis dans DE FLEES, S. I., *De Inclyto Agone martyrii*, Cologne, 1735, nos 175, 178, 228, 1080. — (4) *Ibid.*, n. 171, 179, 450, 529, 1706.

partout où il va (1). « Il m'est bien plus glorieux de mourir pour le Christ, s'écriait saint Ignace, que de régner jusqu'aux extrémités de la terre. C'est lui que je cherche, ce Jésus qui est mort pour nous. C'est lui que je veux, ce Jésus qui est ressuscité à cause de nous. Voici le moment où je vais être enfanté. Permettez-moi d'imiter la Passion de mon Dieu » (2). Les textes que nous avons rappelés au cours de cette étude le prouvent surabondamment; inutile d'insister (3).

Un autre trait, intimement uni au précédent, c'est que le martyre est le plus sûr moyen et la voie la plus courte pour atteindre le Christ. Le martyre unit au Christ. Déjà sur la terre commence l'union ineffable. Le Christ présent et souffrant dans le martyr, luttant en lui et avec lui est une idée qui revient fréquemment sous la plume des témoins : « *Christus in martyre est* », disait Tertullien (4) : « Sanctus demeura invincible, inflexible, ferme dans sa confession, écrit l'Église de Lyon, la source céleste d'eau vivifiante qui sort du sein du Christ le rafraîchissait et le fortifiait. Son corps témoignait de ce qu'il avait souffert, tout n'y était plus que plaies et meurtrissures, et était contracté, privé de l'apparence d'une forme humaine, mais le Christ, qui souffrait en lui, accomplissait de grandes merveilles... » (5). Blandine « petite, faible, méprisée, revêtue du Christ, le grand et invincible athlète » (6). Mais la mort consomme l'union. On connaît la sublime adjuration d'Ignace : « Je vous conjure... Laissez-moi devenir la nourriture des bêtes par lesquelles je pourrai jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu, je dois être moulu par la dent des bêtes, pour que je sois trouvé le pur pain du Christ... Alors je serai un véritable disciple du Christ, lorsque le monde ne verra plus mon corps.

(1) Eus., v, 1, 10. — (2) *Ad Rom.*, vi, 1-2. — (3) Viller, *loc. cit.*, p. 7-13. — (4) Delehaye, *Les origines*, p. 11. Viller, *loc. cit.*, p. 13-17. — (5) Eus., v, 1, 22-23. — (6) Eus., v, 1, 42.

Priez le Christ pour moi, afin que par ces instruments je devienne un sacrifice à Dieu » (1).

On était sûr du bonheur éternel des martyrs. « Ils ont tressé et offert à Dieu le Père une couronne de différentes couleurs et de fleurs variées ; il fallait bien que ces généreux athlètes... reçussent le diadème magnifique de l'incorruptibilité » (2). Le martyr va droit au ciel, c'est la croyance générale : son sang est la clef qui en ouvre immédiatement l'accès (3) : « cette porte de la mort est l'entrée de la vie éternelle » (4). Ceux même qui admettaient que les âmes des justes attendent aux limbes le jugement dernier, font exception pour les martyrs (5).

Dès ce moment, le martyre est considéré aussi comme une suprême purification qui peut remplacer la pénitence (6) ; bien plus, « le baptême de sang — cette comparaison devient classique de bonne heure — efface la souillure définitivement, et rien désormais ne pourra ternir la beauté de l'âme du martyr . Aussi le catéchumène, immolé pour la foi avant son baptême, n'est-il en rien inférieur à celui qui a reçu le sacrement. Il a été baptisé dans son propre sang. Ceux qui ont souffert pour la loi sainte portent des couronnes, les joies du ciel leur sont assurées et ils précèdent toutes les autres âmes dans les délices du Paradis. Au dernier jour, ils ne seront point jugés mais siégeront aux côtés du souverain Juge » (7).

Le martyre apparaît dans les brûlantes lettres de saint Ignace, dans le *Martyrium Polycarpi*, dans la lettre de l'Église de Lyon, comme la plénitude de la charité (8). Certes, les martyrs étaient aussi retenus par la crainte des châtiments éternels (9), entraînés par l'espérance des récompenses, mais c'est l'amour qui domine tout (10). Les martyrs,

(1) *Ad Rom.*, IV, 1, 2. — (2) EUS., V, 1, 36. — (3) VIELER, *loc. cit.*, p. 15. — (4) CLÉMENT, *Strom.*, IV, c. 7. — (5) KATTENBUSCH, *loc. cit.*, p. 116. — (6) CLÉMENT, *Strom.*, IV, 9. — (7) DELEHAYE, *Les origines*, p. 5. — (8) EUS., V, 1, 17. — (9) EUS, V, 1, 25. *Strom.*, IV, 4. — (10) EUS, V, 1, 34.

comme l'Église, avaient vivement devant les yeux la grande parole du Maître : « Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime » (*Joan.* 15, 13). Partageant l'ardeur de saint Paul (*Rom.* 8, 35; *Phil.* I, 21-23), ils brûlaient du désir de tout sacrifier pour leur Maître. Dans la passion du Christ, ce qu'ils prétendaient imiter, c'était sa grande charité. Saint Polycarpe appelait les martyrs « des imitations de la vraie charité ». Cette doctrine était universelle (1). Saint Cyprien disait : « Le martyre renferme l'acte le plus héroïque des vertus sur lesquelles repose tout le christianisme : la foi, l'espérance et la charité » (2), mais personne n'a mieux exprimé cet enseignement que le grand philosophe alexandrin Clément.

Sacrifice et holocauste, purification suprême, détachement sublime, assimilation avec le Christ, exercice parfait d'amour, le martyre devait donc apparaître aux chrétiens comme un idéal vers lequel il faut tendre, et la perfection même du christianisme. Synthétisant tous ces éléments, Clément nous montre dans le martyre la consommation de la vie chrétienne. « La charité est le principe du martyre. » (3) « Divine charité! Par elle, le martyr, même avant sa naissance, était déjà présent aux yeux de Dieu, qui contemplait d'avance son dévouement et son immolation! Aussi voyez-le, plein d'une juste assurance, se hâtant d'aller rejoindre le Seigneur qu'il aime, pour lequel il a livré son corps et sa vie... et, grâce à la ressemblance de sa passion avec celle du Christ, salué par lui de ces mots flatteurs : O mon frère bien-aimé! Nous donnons au martyre le nom de consommation, non parce qu'il *termine* la vie de l'homme... mais parce qu'il *achève* et *consomme* l'œuvre de la charité » (4).

Le martyre dès lors apparaît à tous comme une béatitude, selon l'enseignement du Christ : *Beati qui persecutionem*

(1) VILLER, *loc. cit.*, p. 17-25. — (2) A. D'ALÈS, *Théologie de S. Cyprien*, p. 370-371. — (3) CLÉMENT, *Strom.*, IV, c. 7. — (4) CLÉMENT, *Strom.*, IV, 4.

patiuntur..., parole que les premiers chrétiens ont vécue d'une façon intense ; béatitude qui soulève les désirs les plus ardents, béatitude qui met la joie au cœur et le rayonnement au front de ceux qui souffrent et excite une sainte jalousie chez ceux qui n'ont pas le bonheur de verser leur sang pour le divin Maître, et de lui donner ce suprême témoignage d'amour. Cette noble joie, ce sublime enthousiasme, le P. Delehaye les a décrits avec émotion dans des pages que nous voudrions pouvoir citer (1).

On comprend dès lors que le martyre apparaisse à ces premières générations comme la suprême dignité. On accumule autour des noms des généreux athlètes les épithètes d'honneur et de bénédiction (2), on les entoure de marques de respect, on baise leurs chaînes. Rien n'est touchant comme de voir la charité témoignée aux confesseurs dans leurs prisons (3), le souci pieux de recueillir, souvent avec une héroïque audace, leurs restes ensanglantés et de leur procurer une sépulture honorable, les honneurs accordés aux confesseurs qui ont survécu à la persécution (4).

On était persuadé aussi que Dieu ne refuse rien aux martyrs. « Le frère de Perpétue lui dit : Madame ma sœur, tu es maintenant en haute considération, au point de pouvoir demander une vision qui t'apprenne si ce doit être la mort ou l'acquittement. Et moi, ajoute Perpétue, qui savais que je m'entretiens avec Dieu qui m'a comblée de bienfaits, je lui promis, sans hésiter, et je lui dis : Je te le ferai savoir demain » (5). C'est de cette persuasion que naquit pour les martyrs le droit de grâce pour les faillis (6).

Nous avons donc déjà en germe tous les éléments qui, se développant, donneront naissance au culte officiel des martyrs dans l'Église. E. HOCEDEZ, S. I.

(1) *Les origines*, p. 8-10. — (2) *Ibid.*, p. 5. — (3) *Ibid.*, p. 13. — (4) *Ibid.*, p. 17. — (5) *Ibid.*, p. 17. — (6) VILLER, *loc. cit.*, p. 14. DELEHAYE, *Les origines*, p. 18.